



Communiqué de presse

Embargo: 23.3.2020, 8h30

19 Criminalité et droit pénal

Statistique policière de la criminalité 2019

Cambriolages toujours en baisse en Suisse en 2019

En 2019, la police a enregistré environ 36 400 cambriolages, ce qui représente une diminution de 6,3% par rapport à l'année précédente. Depuis 2012, année record avec 73 700 infractions, la diminution observée est de plus de 37 000 infractions, soit la moitié moins. Cependant et sur la même période, les escroqueries ont plus que doublé avec 17 606 infractions, selon les résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le nombre total d'infractions enregistrées par la police, tant pour le Code pénal (CP), la loi sur les stupéfiants (LStup) ou la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI), ont diminué en 2019, de respectivement 0,2%, 0,7% et 3,6%.

100: c'est le nombre moyen de cambriolages par jour

En 2019, 36 419 cambriolages, concernant des vols par effraction ou par introduction clandestine, ont été dénoncés sur l'ensemble du territoire suisse. C'est moins qu'en 2018 (-6,3%), mais cela représente surtout la moitié moins de ceux qui avaient été enregistrés en 2012, année dont la valeur avait été la plus élevée depuis 2009. Le nombre de vols de vélos et de vélos électriques annoncés à la police a augmenté de 1,5% par rapport à l'année précédente. Le premier a diminué de 2,7% avec la disparition de 33 040 vélos. En revanche, 4423 vélos électriques ont été dérobés, soit, une fois et demi plus qu'en 2018.

En 2019, 17 606 infractions pour des escroqueries ont été dénoncées auprès de la police. C'est la valeur la plus élevée depuis la révision de la statistique policière de la criminalité (SPC) en 2009. Si entre 2018 et 2019 l'augmentation était de 8%, elle a plus que doublé depuis 2009 (+125%). Si le phénomène est vraisemblablement lié à l'essor de la criminalité numérique, la prochaine publication de la statistique devrait mieux nous renseigner sur cette évolution.

Stabilité des homicides perpétrés

En 2019, 46 homicides perpétrés ont été enregistrés par la police. Si depuis la révision de la SPC en 2009, il y a en moyenne chaque année 25 homicides suite à des violences domestiques, 29 ont été dénombrés en 2019. En détaillant ce chiffre, 14 sont des femmes qui ont succombé des suites de

¹ Deux ordonnances (OLCP et OASA) ne sont plus prises en considération au niveau national dans les résultats relatifs à la législation sur la LEI. En effet, sans ces dernières, une augmentation de 0,1% est en réalité observée.

violences conjugales de leur partenaire et 9 sont des enfants dont la vie a été enlevée par un parent. Pour ces derniers, c'est en moyenne 4 décès enregistrés par la police par année avec des valeurs absolues très variables (de 0 en 2017 à par exemple 9 en 2019).

La part des actes de violence grave a atteint en 2019 3,4% (1 531 infractions) du total des infractions de violence (3,3% en 2018, soit 1 425 infractions). La majeure partie est composée de deux infractions, soit les lésions corporelles graves (637) et les viols (679). L'ensemble des infractions de violence enregistrées par la police pour 1000 habitants est passé de 5,2‰ en 2018 à 5,3‰ en 2019.

Prévenus résidents en augmentation

En considérant la nationalité des prévenus ayant été dénoncés selon le CP, le nombre de Suisses (39 904 prévenus enregistrés) a augmenté de 3,4% comme le nombre de personnes étrangères résidant de façon permanente en Suisse dont le total est de 25 859 (+2,8%). Du côté des prévenus du domaine de l'asile (3163) ainsi que de ceux n'appartenant pas à la population résidente permanente (12 783), les réductions sont de respectivement 12,3% et 1,6%.

Publication de la criminalité numérique

Durant toute l'année 2019, l'identification des infractions ayant une composante «cyber» a été mise en place auprès des polices cantonales, selon un concept uniforme de saisie des données. Ces dernières sont ainsi vérifiées et validées par chaque canton régulièrement. Cependant, il faudra attendre encore cette année pour consolider la saisie et la qualité uniforme des résultats pour l'ensemble de la Suisse. Dès lors, les résultats obtenus devront encore obtenir une validation d'instances stratégiques de la Confédération et des cantons, selon un accord de collaboration en la matière avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). La première publication devrait avoir ainsi lieu en 2021.

Remarque

D'autres informations utiles sont disponibles dans l'introduction du rapport national qui couvre l'ensemble des thèmes relatifs à la statistique policière de la criminalité.

Information concernant l'enquête

La statistique policière de la criminalité (SPC) a été révisée et renseignée depuis 2009 sur le nombre, la structure et l'évolution des infractions enregistrées par la police, ainsi que sur les personnes lésées et les personnes prévenues. Elle traite des infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI, anciennement LEtr). Ne sont pas considérées les violations de la loi dont la police n'a pas connaissance (criminalité cachée) ou qui, d'une autre façon, débouchent directement sur une procédure judiciaire.

La SPC est établie sur la base des dénonciations pénales et la présomption d'innocence s'applique aux personnes prévenues tant qu'elles ne sont pas condamnées par un jugement entré en force. La SPC fournit ainsi des données de base pour analyser la criminalité et ses tendances, permettant de procéder à l'évaluation de la poursuite pénale et des carrières criminelles. Les informations qui en sont tirées servent à orienter la politique en matière de criminalité et à en analyser les effets.

L'avant-propos du rapport annuel renseigne sur l'interprétation de la SPC et ses limitations alors que l'introduction résume les principales évolutions sur les deux dernières années.

Renseignements

Philippe Hayoz, OFS, tél.: +41 58 463 64 54, e-mail: philippe.hayoz@bfs.admin.ch

Anne-Corinne Vollenweider Wyss, OFS, tél.: +41 58 463 61 91,

E-mail: annecorinne.vollenweiderwyss@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

Statistique policière de la criminalité (SPC) – Rapport annuel 2019 des infractions enregistrées par la police, numéro OFS: 1117-1900

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2020-0107

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ainsi que la direction de l'Office fédéral de la police (fedpol) ont reçu les résultats du présent communiqué de presse préalablement (soit 3 jours ouvrables pour les premiers et 1 jour ouvrable pour la seconde).